

Panel 2 – Session thématique « biodiversité & climat »

« Deux enjeux, des solutions en commun, des bénéfices respectifs. Pourquoi et comment articuler action climatique, stratégie d'adaptation et préservation des écosystèmes naturels ? »

Que cela s'inscrive à échelle planétaire, dans le cadre des équilibres naturels entre les milieux, les courants, les flux, **ou encore à une échelle plus réduite**, celle des pays, **et celle des territoires**, **le lien entre climat et biodiversité est évident et crucial**. Au-delà de la connaissance scientifique des phénomènes climatiques et naturelles, biodiversité et climat sont aussi à unir dans l'action menée pour les protéger, **en matière d'adaptation ainsi que sur le champ de l'atténuation**. **Sur ces deux volets de l'action climatique, le rôle et la place de la nature n'est plus à démontrer**.

Ainsi, **la planification écologique, cette démarche de transition conduite dans le temps avec une dimension intrinsèquement intégratrice des différents enjeux climatiques et environnementaux, l'a-t-elle pleinement appréhendée** dans le cadre du Plan élaboré par le Secrétariat Général à la Planification écologique (Faustine Gaymard, Directrice de programme « Ressources & Milieu », Secrétariat général à la Planification écologique).

Bien que la mission de l'agence dédiée à la biodiversité, l'OFB – Office Français de la Biodiversité soit orientée sur la protection et la préservation de la nature, dans les faits, **beaucoup des actions pilotées par l'OFB s'inscrivent dans l'articulation intime du climat et de la biodiversité qui s'exprime dans les écosystèmes** (Gaël Thevenot, Directrice adjointe, Direction Acteurs et citoyens, OFB - Office français de la biodiversité).

C'est donc **dans ce cadre intégré que les praticiens de la nature que sont les jardiniers, représentés par les entreprises du paysage, inscrivent leur action de renaturation et de végétalisation sur l'ensemble des territoires, y compris les Outre-Mer** qui abritent une richesse de biodiversité naturelle (Pierre Darmet, Directeur des Affaires institutionnelles, UNEP – Entreprises du Paysage).

Concrètement, comment la biodiversité est-elle éminemment liée au climat ?

Les phénomènes physiques et biologiques macro planétaires sont complexes qui impliquent les océans, les courants atmosphériques, les forêts et poumons verts régulateurs de la terre et conditions de son habitabilité.

A une plus petite échelle, une échelle micro qui nous est plus proche, *« celle d'un arbre, qui capte du CO2 par le phénomène de photosynthèse »*. Comme l'a exprimé un jour Jean-Loup Etienne, *« un arbre est un château d'eau »* dont le fonctionnement a beaucoup à jouer dans les lieux habités par l'homme selon *« un triptyque Eau-Sol-Végétal »* fondamental (Pierre Darmet, Directeur des Affaires institutionnelles, UNEP – Entreprises du Paysage). **L'action menée avec la nature pour réguler le climat, un climat qui change**, sous l'appellation de **« solutions d'adaptation par la nature »**, *s'organise, elle, « à l'échelle de nos villes, nos quartiers, nos espaces de quotidien. Les solutions par la nature sont néanmoins un état plus qu'un résultat. Puisqu'il s'agit de guérir la nature, la réparer, il faut faire appel à un médecin qui va être l'écologue, qui va s'entourer d'un pharmacien qui est le*

prescripteur qui va tenir compte du diagnostic de l'écologue et établir une feuille de soins. Ceux-ci vont être prodigués par l'infirmier, les infirmiers que sont les jardiniers paysagistes, qui vont mettre en œuvre les soins dans le temps » (Pierre Darmet, Directeur des Affaires institutionnelles, UNEP – Entreprises du Paysage).

Il faut aussi rajouter que **le climat**, le changement ou dérèglement climatique, « **représente aussi une pression particulière sur la biodiversité qui va croissante. A l'échelle humaine, pour faire face, on évoque aujourd'hui les enjeux de renaturation, désartificialisation, désimperméabilisation, végétalisation ... de nombreux termes qui tout simplement consiste à utiliser le vivant et en s'y incluant dans un meilleur équilibre. A partir de cela, tout devient possible** (Pierre Darmet, Directeur des Affaires institutionnelles, UNEP – Entreprises du Paysage) ».

Climat et Biodiversité, une exigence d'action articulée et planifiée

« Le rôle de la planification écologique est donc essentiel à double égard pour conduire l'action combinée en faveur du climat et de la biodiversité » ... « La planification écologique relève d'une administration placée directement auprès du Premier Ministre et lui donne ainsi une position clé, à l'interface de tous les ministères pour ancrer une conduite systémique. La planification écologique adresse ainsi tous les enjeux écologiques, dans une trajectoire de temps long, à horizon 2050 et au-delà, pour le climat et pour la biodiversité, les deux relevant à la fois d'enjeux multi-sectoriels et qui embarquent tous les ministères dans leurs missions respectives. **Le rôle de la planification écologique est aussi d'outiller les collectivités dans leur action car la planification écologique vise à territorialiser l'action publique en matière écologique. La difficulté pour la biodiversité est que les objectifs et les résultats sont beaucoup plus difficiles à compter. Une certitude demeure est que si on s'attache à seul défi climatique sans protection de la biodiversité, on n'aura rien résolu du tout puisque la planète sera devenue irrespirable** (Faustine Gaymard, Directrice de programme « Ressources & Milieu », Secrétariat général à la Planification écologique) ».

Il y a bien une « **nécessité d'avoir des indicateurs en matière de biodiversité pour les collectivités afin de pouvoir se projeter dans le temps avec des programmes pluriannuels d'investissement et ainsi pouvoir faire de la planification des choix collectifs, car en effet, la démarche de planification du national au local est importante** » (Maud Lelièvre, Déléguée générale de l'association Les Eco-Maires, Présidente de la section française de l'UICN – Union internationale pour la Conservation de la Nature).

Une exigence d'actions de terrain

Au-delà des cadres et des stratégies, **les collectivités ont besoin d'outils opérationnels pour s'engager en matière de biodiversité, pour commencer tout comme pour intensifier leur action.** « **Les ABC – Atlas de la Biodiversité communale, pilotés par l'OFB, représentent un outil efficace de collaboration. La démarche, collaborative et participative, s'est progressivement mise en place avec Les Eco-Maires, aujourd'hui sous la responsabilité de l'OFB, qui permet aux communes de faire, à la fois de l'enquête scientifique, du travail de terrain, de la concertation avec les gens. Les élus ont besoin de davantage d'outils pour leur permettre d'agir concrètement sur leur territoire et de manière simple. Voilà ce qu'attendent les maires, moins de contrainte réglementaire et plus d'outils et d'accompagnement** » (Maud Lelièvre, Déléguée générale de l'association Les Eco-Maires,

Présidente de la section française de l’UICN – Union internationale pour la Conservation de la Nature).

Accompagner les collectivités c’est précisément la mission de « ***l’OFB qui, dans le cadre du programme européen Life Artisan a publié deux guides consacrés aux solutions fondées sur la nature, en deux versions, l’une pour les élus, l’autre pour les techniciens*** ». Ces guides sont proposés gratuitement, à disposition sur le site web de l’OFB. ***Pourquoi insister sur les solutions fondées sur la nature ? « Parce qu’elles sont l’illustration qu’il est possible de maximiser des bénéfices en une seule et même action : favoriser des écosystèmes en bonne santé et s’adapter aux effets du changement climatique. Et des solutions d’adaptation par la nature sont possibles et réalisables partout, sur tous les territoire urbains et ruraux.***

Par exemple, en milieu urbain, la métropole de Lyon a travaillé sur le développement d’arbres de pluie : il s’agit de débétonner les trottoirs qui abritent les arbres pour renforcer la capacité d’infiltration des racines des arbres et des sols. Cela permet à la fois de contribuer au cycle de l’eau en facilitant la régénération des nappes sous terraines ; cela favorise aussi les ilots de fraîcheur dans la ville en cas de forte chaleur.

En contexte rural, en Normandie dans la Suisse normande, une expérience de réhabilitation de haies dans un paysage bocager a permis de travailler également sur une meilleure infiltration de l’eau dans les sols, de limiter la pollution parce que les haies boquent le ruissellement des pesticides, les haies abritent aussi les insectes qui sont des auxiliaires de culture pour les agriculteurs » (Gaël Thevenot, Directrice adjointe, Direction Acteurs et citoyens, OFB - Office français de la biodiversité).

Un besoin d’expertiser et de sensibiliser le vivant

L’enjeu des compétences et des savoir-faire est crucial. « *Les sciences du vivant restent minoritaires aujourd’hui dans de nombreux métiers. Le prescripteur, au niveau de l’étude, le médecin généraliste, l’écologue, va considérer tous les paramètres de la vie, l’espace et toutes ses connexions écologiques pour faire un certain nombre de préconisations. Dans le cadre d’espaces très anthropisés qui nous préoccupent, il va falloir créer ou recréer des équilibres végétaux, hydriques qui s’appréhendent notamment par les dispositifs tels que les trames verte, bleue ... Si on veut filtrer davantage l’eau, ou si on veut avant tout rafraichir, les choix ne vont pas être tout à fait les mêmes ; si on veut maximiser les effets ou encore générer du lien social, tisser des liens, la forme des actions va aussi varier. Entre le diagnostic du médecin et le médicament du pharmacien, les choix peuvent varier* ». Par ailleurs, la temporalité est un facteur important car « ***la biodiversité se travaille sur le temps long qui s’accompagne de l’expérience sensorielle. Celle-ci est fondamentale pour reconnecter les gens à la nature, elle doit être un objectif car plus on est connectée au vivant, plus on le protège. Il s’agit ainsi de faire d’une contrainte de protection du vivant, une expérience de vie et de partage de sens avec le vivant*** » (Pierre Darnet, Directeur des Affaires institutionnelles, UNEP – Entreprises du Paysage).

Eau, végétal, sol ... la combinaison

Les trames bleue, verte, et nouvellement brune sont des cadres réglementaires, supports de l'action. **« La vraie question est celle des pollutions. Le lien entre sol et santé est connu et reconnu. On a besoin de cantines approvisionnées en local, de cantines avec des aliments moins contaminés de pesticides. La préservation passe par la reconnexion au local. Ainsi, sur la question des haies, ce n'est pas un acteur mais une multitude d'acteurs qui est concernée »** (Maud Lelièvre, Déléguée générale de l'association Les Eco-Maires, Présidente de la section française de l'UICN – Union internationale pour la Conservation de la Nature).

« Et les acteurs privés commencent à s'emparer de l'enjeu des haies, notamment les énergéticiens qui financent l'action d'agriculteurs pour la préservation des haies pour des questions de ressources » (Faustine Gaymard, Directrice de programme « Ressources & Milieu », Secrétariat général à la Planification écologique).

« La vérité est qu'il est plus facile de maintenir que de reconquérir. C'est vrai pour les haies et pour beaucoup d'autres espaces naturels à protéger. Aussi, les maires doivent porter des politiques de préservation sans peur de le faire au détriment des impératifs de construction de logement, d'infrastructures ... » (Maud Lelièvre, Déléguée générale de l'association Les Eco-Maires, Présidente de la section française de l'UICN – Union internationale pour la Conservation de la Nature).

La biodiversité et le ZAN, une histoire encore à écrire pour habiter autrement

Issu des propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat et instauré par la Loi Climat et Résilience, l'objectif de Zéro Artificialisation nette (ZAN) d'ici à 2050 rencontre un mouvement de contestation de la part des élus locaux. Celui-ci s'explique non sur l'objectif de sobriété foncière qui est compris et partagé par les élus, mais sur les modalités d'application, les inégalités de territoires qu'il rend possibles entre territoires urbains et ruraux, aussi, **en raison « des injonctions contradictoires : injonction à faire du logement, établir des infrastructures, construire des routes et assurer les services qui vont avec le développement des logements ... ce qui nécessite une inéluctable consommation d'espace et de foncier. Or, la réalité est que nous consommons plus de terres nouvelles que n'augmente la population. Si on suit l'augmentation de la population, nous ne devrions pas avoir à consommer autant de surfaces nouvelles que nous le faisons »**, alors même qu'existe un stock de logement vacant important (2 millions et demi de logement inoccupé). **« Le ZAN pose donc aussi la question de la rénovation du bâti existant qui est cruciale et qu'il va falloir réaliser de manière compatible avec la biodiversité en faveur des espèces inféodés au bâti, notamment les oiseaux »** (Gaël Thevenot, Directrice adjointe, Direction Acteurs et citoyens, OFB - Office français de la biodiversité).

Sur ces enjeux, dans les prochains mois, **« nous attendons des propositions à venir du Sénat suite à la mission engagée par Marie-Noëlle Lienemann autour de « Comment habiter la France ? » qui fait notamment suite à la parution du rapport de la ville de Paris paru il y a deux ans autour de « la ville à +4°C ».** **Face au changement climatique et les conditions extrêmes qu'il suscite, des questions**

émergent et se posent déjà clairement : où veut-on habiter ? Comment ? Avec quels services et quels choix d'attractivité renouvelée ? Alors que le climat change, il va falloir se poser la question de l'habitabilité de certains territoires, en premier lieu les grandes agglomérations urbaines, dont la qualité de vie va inéluctablement se dégrader avec le dérèglement climatique, et surtout la vulnérabilité de ses infrastructures et de ses habitants va être décuplée ».

« Il va donc falloir requestionner nos pratiques d'aménagement du territoire comme le faisait la DATAR. Aujourd'hui de nombreux maires ruraux ont du mal à réhabiliter leur centres villes car cela n'est pas la demande sociale des gens. Les gens, quand ils n'habitent pas la ville, veulent leur maison individuelle, une piscine, 2 places de parking ... Il ne s'agit pas d'opposer de manière binaire appartement contre maison individuelle ! Il existe des expériences positives qui doivent être davantage promues et reproduites. C'est le cas de Betheny dans la périphérie de Reims. La commune a développé une expérience qui mutualise les bénéfices des deux modes d'habitat, individuel et collectif. Ils ont ainsi aménagé des maisons individuelles organisées de manière collective avec de nombreuses aménités et des espaces ou des pièces partagés par les occupants, avec des bénéfices environnementaux concrets et des sociabilités nouvelles générées. Ces expériences ont été réalisées par des architectes de renom qui doivent se multiplier » (Maud Lelièvre, Déléguée générale de l'association Les Eco-Maires, Présidente de la section française de l'UICN – Union internationale pour la Conservation de la Nature).

Dans la ville, **« le rapport à la nature et au monde vivant et sauvage progresse même si la nature folle n'est pas toujours appréciée »** de tous partous (notamment dans les cimetières, l'acceptation est plus longue). **« Il y a un travail approfondi à mener avec les copropriétés. En effet, 63% du territoire français est privé. Dans la Métropole de Lyon, 70% des espaces verts non bâtis sont privés. D'où l'importance des espaces verts dans les copropriétés, dans le logement social et dans les espaces privés. Par ailleurs, la capacité d'agir dans les espaces privés est rapide ... la nature est un commun qui doit allier acteurs publics et privés à son service.**

Les solutions fondées sur la nature s'avèrent aussi peu coûteuses mais surtout elles sont flexibles : c'est-à-dire qu'on peut se tromper et remodeler, recomposer. Indéniablement, progressivement, les espaces gris se verdissent » (Pierre Darmet, Directeur des Affaires institutionnelles, UNEP – Entreprises du Paysage).

Sans oublier des écosystèmes essentiels et existentiels : la forêt et l'eau

Si l'enjeu de la ville et de son rapport au vivant est déterminant, car c'est là que vivent les hommes, des écosystèmes essentiels aujourd'hui fragilisés sont au cœur du lien climat-adaptation et biodiversité : il s'agit de la forêt et de la ressource en eau.

La forêt, écosystème et élément de nature et de paysage, est un poumon et « un levier essentiel dans la trajectoire de neutralité carbone. La forêt permet de décarboner. Elle permet d'infiltrer plus efficacement l'eau. Elle est un refuge essentiel de biodiversité. Pour autant la forêt va mal en France. Sa fonction de puit de carbone naturel a été divisée par deux ces 10 dernières années, alors même que sa surface s'étend. C'est un enjeu central de notre capacité d'adaptation car les arbres sont les premières victimes du changement climatique et subissent des pressions fortes : stress hydrique intense, développement de ravageurs ... Malgré une forêt qui a l'air de croître, elle se dégrade sous

L'effet du dérèglement climatique alors même qu'elle doit être une solution pour y faire face. Il faut absolument financer des actions, développer des modalités qui permettent de préserver nos forêts et leur santé pour répondre au défi climatique ».

Autre enjeu capital à la croisée du climat et de la biodiversité, celui de l'eau. Comme nous avons introduit ce panel, l'enjeu de l'eau s'inscrit dans des équilibres planétaires et très localisés qui posent des enjeux de partage de l'eau.

Il nous faut collectivement comprendre que « ***seuls des écosystèmes naturels en bonne santé permettront de s'adapter collectivement face aux sécheresses, canicules, inondations, incendies ... Seule la nature est capable de rendre tous les services écosystémiques qui sont les siens en contribuant en plus à la qualité de vie*** » (Faustine Gaymard, Directrice de programme « Ressources & Milieu », Secrétariat général à la Planification écologique).

L'action combinée pour le climat et la biodiversité vise 4 objectifs qui s'appuient sur des solutions fondées sur la nature peu coûteuses qui permettent de

1. S'adapter
2. Restaurer les milieux naturels et leurs fonctions écosystémiques
3. Atténuer les effets du changement et dérèglement climatiques
4. Améliorer le cadre de vie

Lever les freins et accélérer collectivement

S'il y a un impératif pour optimiser l'impact de l'action publique en matière de climat et de biodiversité, il est d'« ***arrêter de subventionner avec de l'argent public des solutions qui sont néfastes à la biodiversité. C'est le cas par exemple du soutien à des pratiques de monoculture, et de pratiques subventionnées à échelle européenne dans le cadre de la Politique agricole commune – PAC, qui vont à rebours des intérêts locaux, de l'intérêt des territoires. Il faut aussi absolument intégrer la notion de co-bénéfice pour les habitants car c'est ce dont ont besoin les maires pour accélérer et éviter le retour de contestations populaires qui sont parfois légitimes*** » (Maud Lelièvre, Déléguée générale de l'association Les Eco-Maires, Présidente de la section française de l'UICN – Union internationale pour la Conservation de la Nature).

Nous devons aussi davantage « ***mettre en cohérence les politiques publiques avec les objectifs. Ce n'est pas toujours le cas. Il nous faut aussi davantage de maîtrise sur les échéances, et de meilleure gestion du long terme et du court terme. Les reculades de courts termes nous éloignent des objectifs de long terme et les gains d'aujourd'hui sont des gains acquis pour l'avenir*** » (Faustine Gaymard, Directrice de programme « Ressources & Milieu », Secrétariat général à la Planification écologique).

Les solutions fondées sur la nature qui sont le levier principal d'action qui articule climat et biodiversité « ***sont insuffisamment connues, alors qu'elles sont parfois des solutions très ciblées*** », très simples, praticables à échelle collective et individuelle, « par exemple en matière de construction, sur le choix de biomatériaux, tel le chanvre, la chaux ..., avec des techniques pas forcément plus coûteuses. Il y a donc tout un monde à convertir au bon sens. C'est le travail mené par l'OFB, notamment au travers du programme européen Life Artisan avec ses 10 sites pilotes dans l'hexagone et dans les Outre-Mer. Des animateurs régionaux sont à la disposition des collectivités pour répondre aux questions et orienter vers les bonnes actions et les financements, en coopération avec l'ensemble



des agences et opérateurs de l'Etat, pour aider techniquement et financièrement à s'adapter » (Gaël Thevenot, Directrice adjointe, Direction Acteurs et citoyens, OFB - Office français de la biodiversité).

Indéniablement, « ***l'action doit embarquer un maximum de monde*** », acteurs publics, privés et les habitants. Sans tout inventer, « ***nous devons aussi faire avec l'existant, trop souvent négligé*** » (Pierre Darmet, Directeur des Affaires institutionnelles, UNEP – Entreprises du Paysage).